

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 259

présenté par
M. Dhuicq
-----**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions prévues à l'alinéa 29 tendent à imposer à l'enseignement agricole un cadre pédagogique, emprunt d'idéologie, tourné vers l'agro-écologie. Or, il est essentiel que l'enseignement agricole garde sa liberté pédagogique